



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 6 juillet 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La propriété visée est située dans les zones Rb-18 et comprend le lot numéro 4 181 151 du cadastre du Québec au 7 rue Reid.

La demande vise à autoriser une marge avant de 0,76 m pour un bâtiment complémentaire de type garage détaché, alors que la marge minimale prescrite est de 1 m.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 18^e jour de juin 2026.

BRUNO POULIN, CPA, OMA
Greffier-trésorier